



23 août 2007

Circulaire*

Circulaire du Sous-Secrétaire général à la gestion des ressources humaines

Destinataires: Les fonctionnaires du Secrétariat

Objet: **Comité de secours du personnel de l'ONU pour les victimes du tremblement de terre au Pérou**

1. Le 15 août 2007, un tremblement de terre dévastateur d'une amplitude de 7,9 sur l'échelle de Richter a frappé plusieurs régions du Pérou, provoquant des pertes humaines et des dégâts considérables. Des centaines de milliers de personnes ont été touchées par ce séisme qui a frappé plusieurs agglomérations, notamment Ica, Pisco et Chincha. On estime que 80 % des bâtiments de Pisco ont été détruits. Des milliers de personnes ont besoin d'urgence de soins médicaux, de nourriture, d'eau et d'abris. Avec l'accord du Secrétaire général et l'appui du Comité du personnel de l'Organisation des Nations Unies, le personnel du Siège a constitué le Comité de secours du personnel de l'ONU pour les victimes du tremblement de terre au Pérou afin de recueillir les dons du personnel destinés à soulager les victimes de cette effroyable catastrophe.

2. Le Comité est composé de : Jorge Voto-Bernales, Représentant permanent du Pérou auprès de l'Organisation des Nations Unies, Président d'honneur; Alicia Bárcena, Secrétaire générale adjointe à la gestion, Présidente; Patricia Tapia, Vice-Présidente; Jessica Cairo-Chrysafi, Coordonnatrice; Jaime Garreta, Cotrésorier; Emad Hassanin, Cotrésorier; Elizabeth Jiménez, Secrétaire; Alvaro Calderón, Buenaventura Juárez, Pedro Maisch, Gloria Mueller, Luis Rojas, Rosa Suárez et Ana Claudia Villegas, membres.

3. À compter du vendredi 24 août 2007, les contributions en espèces ou les chèques des donateurs seront recueillis, au nom du Comité, par des fonctionnaires dûment habilités, qui arpenteront le bâtiment étage par étage. Un bureau de collecte sera également installé face à la cafétéria. Le produit de la collecte destiné à l'aide aux victimes sera versé par l'intermédiaire d'un organisme de secours des Nations Unies.

* Date d'expiration de la présente circulaire : 1^{er} octobre 2007.



4. Les contributions peuvent être également versées par l'intermédiaire des agences de la United Nations Federal Credit Union au compte n° 949290 (United Nations Staff Relief Committee for Peru). Les fonctionnaires qui sont en poste hors des États-Unis et qui souhaitent apporter leur contribution peuvent le faire par virement au compte de la United Nations Federal Credit Union précité en prenant soin de mentionner : ABA routing No. 226078609. Il est également possible de faire une contribution par chèque à l'ordre de United Nations Staff Relief Committee for Peru, adressé à UNSCRC for Peru, c/o Jaime Garreta, Co-Treasurer, Room FF-335B, United Nations Headquarters, New York, 10017. Les contributions sont reçues jusqu'au 30 septembre 2007.
